

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

**Préfecture**

Mission Interministérielle de Coordination  
Politiques interministérielles Economie et Environnement

Moulins, le 26 FEV. 2019

Affaire suivie par Sonia Lagodiuk  
Tel : 04 70 48 33 83  
sonia.lagodiuk@allier.gouv.fr

La Préfète de l'Allier  
à  
Monsieur le Maire d'Yzeure  
Mairie  
3 place Jules Ferry  
03400 YZEURE

**Objet :** Installation classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation temporaire

**PJ :** Un avis de consultation du public

La société COLAS Rhône-Alpes Auvergne a sollicité l'autorisation d'exploiter temporairement une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur le territoire de votre commune.

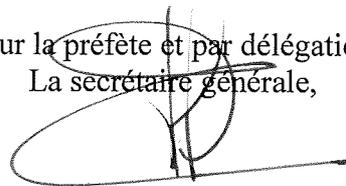
En application de l'article L 123-19-2 du code de l'environnement, ce dossier fera l'objet d'une consultation publique par voie électronique. Il est mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture pour une période de 15 jours, soit du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2019 inclus.

En outre, un avis au public doit être affiché par vos soins, en mairie, dès réception et durant toute la durée de la consultation.

Vous trouverez ce document en pièce jointe.

Je demeure à l'écoute des observations éventuelles que vous pourriez avoir au sujet de ce projet.

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale,



Hélène DEMOLOMBE-TOBIE